

Texte de la promotion 2015/2017 sur les conditions de formation et de pré-affectation

A l'occasion de la CAP de titularisation du 7 juillet 2017, les éducateurs et éducatrices stagiaires de la promotion 2015/2017, la dernière à connaître la pré-affectation, souhaite revenir sur les points suivants :

*** Les conditions de mise en œuvre de nos stages de deuxième année**

Malgré les garanties que l'administration a pu nous apporter sur le respect de notre statut de stagiaires, nous avons été très rapidement confrontés au non-respect de cette position. Par ailleurs, l'évolution progressive de notre stage (avec les différentes phases) s'est trouvée, pour beaucoup, accélérée. Nous étions un certain nombre, dès les premières semaines, à devoir assurer des services seuls, sans être doublés comme il devrait être. Dans certains cas, il a même pu arriver que les stagiaires soient contraints d'effectuer seuls dans de telles conditions des services de nuit. Les mêmes difficultés ont pu être repérées concernant les éducateurs stagiaires en milieu ouvert, qui se sont vus attribuer très rapidement des mesures, sans bénéficier d'une réelle phase d'observation qui est pourtant primordiale pour permettre de développer une pratique professionnelle cohérente. Certains stagiaires ont également été contraints d'assurer des astreintes, alors même que cela est interdit par les textes.

*** De grandes difficultés pour faire valoir nos temps de formations et d'écritures**

Dans le cadre de cette deuxième année de stage, nous devions produire trois écrits : E A N O, R A P E et notre mémoire professionnel. C'est une véritable course contre la montre que nous avons due engager ! Pris par notre investissement sur nos terrains de stages, les regroupements en PTF ou en site central et les temps de trajet, il s'est agit avant tout de répondre à des impératifs de dates, souvent au détriment de la qualité de la production écrite et de la réflexion qu'elle était censée nous apporter sur nos pratiques. Ce qui était vrai pour l'Étude Abrégée (non, elle n'a pas pu être approfondie!) de Notion tirée d'un Ouvrage et le Rapport « Approximatif » sur les Pratiques Éducatives s'est malheureusement confirmé pour la rédaction du mémoire professionnel.

Nous avons donc fait une démarche avec l'appui du SNPES-PJJ/FSU (section stagiaires et le bureau national) pour obtenir un délai supplémentaire pour rendre le mémoire. Pour toutes et tous, un sentiment d'insatisfaction existe quant à la qualité de cet écrit. Les limitations en temps imparti confrontées aux exigences pratiques de nos lieux de pré affectations, empêchent un travail serein de recherche et d'élaboration du mémoire professionnel qui devrait pourtant représenter un point d'orgue de nos deux ans de processus de formation.

*** Une formation professionnelle (surtout en deuxième année), qui ne permet pas d'aborder toutes les dimensions de notre métier**

Les stages DF1, DF2 et DF3 de première année sont trop courts pour permettre une véritable appréhension du terrain et de la totalité des missions inhérentes à la fonction d'éducateur. Ces conditions de stage en première année ne permettent pas de préparer suffisamment la prise de poste lors de la deuxième année.

*** Une harmonisation des notes à parfaire**

Les écarts entre les appréciations littérales et leurs traductions en notes chiffrées tant au terme de la première année avec la note de stage que lors des évaluations de stages de seconde année ont suscités de nombreuses incompréhensions. De plus, les variations selon les lieux de stages et les PTF sont criantes. L'aléatoire semble y prendre plus que sa part.

Nous constatons qu'après cinq ans, la pré-affectation cesse. Nous espérons que les nouvelles modalités de formation pourront amener un peu plus de sérénité sur les deux années de formation, entre autre avec la fin de la première année et de son classement concurrentiel. Nous considérons que cette formation professionnelle en deux ans doit permettre à chacun et chacune de découvrir et construire son identité professionnelle d'éducatrice ou d'éducateur à la PJJ. C'est dans ce sens que nous poursuivrons notre engagement professionnel.

Nous espérons que notre expérience et nos retours permettrons d'améliorer la qualité de la formation afin que les promotions à venir n'ai pas à vivre les même difficultés.